

ETABLISSEMENTS PARTENAIRES DU CONSERVATOIRE

ALLEMAGNE	<p>Berlin - Universität der Künste Hochschule für Musik <i>Hanns Eisler</i></p> <p>Cologne - Hochschule für Musik</p> <p>Detmold - Hochschule für Musik</p> <p>Dresde - Hochschule für Musik <i>Carl Maria Von Weber</i></p> <p>Hambourg - Hochschule für Musik und Theater</p> <p>Hanovre - Hochschule für Musik und Theater</p> <p>Karlsruhe - Staatliche Hochschule für Musik</p> <p>Leipzig - Hochschule für Musik und Theater <i>Felix Mendelssohn Bartholdy</i></p> <p>Lubeck - Musikhochschule</p> <p>Munich - Hochschule für Musik und Theater</p> <p>Stuttgart - Staatliche Hochschule für Musik und Darstellende Kunst</p> <p>Frankfurt - Hochschule für Musik und Darstellende Kunst</p> <p>Freiburg - Hochschule für Musik Freiburg</p>
AUTRICHE	<p>Graz - Universität für Musik und Darstellende Kunst</p> <p>Salzbourg - Universität für Musik und Darstellende Kunst <i>Mozarteum</i></p> <p>Vienne - Universität für Musik und Darstellende Kunst</p>
BELGIQUE	Bruxelles - Koninklijk Conservatorium
DANEMARK	Copenhague - Det. Kgl Danske Musikconservatorium Rhythmic Music Conservatory
ESPAGNE	Barcelone - Escola Superior de Música de Catalunya
	San Sebastian - Musikene Centro Superior de Música de País Vasco
ESTONIE	Tallinn - Eesti Muusikaakadeemia
FINLANDE	Helsinki - Sibelius Akademy
GRANDE-BRETAGNE	Birmingham - Birmingham Conservatoire
	Londres - Royal Academy of Music Guildhall School of Music and Drama Royal College of Music
	Manchester - Royal Northern College of Music
HONGRIE	Budapest - Liszt Ferenc Academy of Music, State University
ITALIE	Milan - Conservatorio di Musica <i>Giuseppe Verdi</i>
LITUANIE	Vilnius - Akademia Musikalis Lituaniae
NORVEGE	Oslo - Norges Musikkhogskole Norwegian Academy of Music
PAYS-BAS	Amsterdam - Conservatorium van Amsterdam
	La Haye - Koninklijk Conservatorium (Royal Conservatoire)
PORTUGAL	Lisbonne - Escola Superior de Musica de Lisboa
REP. TCHEQUE	Prague - Akademie Múzických umění v Praze, Hudební fakulta
ROUMANIE	Bucarest - National University of Music
SUISSE	Bâle - Musik Akademie der Stadt Basel
	Genève - Conservatoire de musique de Genève
SUEDE	Göteborg - Musikhögskolan vid Göteborg Universitet
	Malmö - Musikhögskolan i Malmö, Lunds Universitet
	Stockholm - Kungliga Musikhögskolan I Stockholm (Royal College of music)
ETATS-UNIS	Ann Arbor - University of Michigan School of Music Theater and Dance
	Baltimore - Peabody Institute of Johns Hopkins University
	Cleveland - Cleveland Institute of Music
	Rochester - Eastman School of Music, University of Rochester

SEJOURS D'ETUDES A L'ETRANGER

*Chers étudiants du Conservatoire,
Grâce au programme européen Erasmus et aux programmes
bilatéraux d'échanges d'étudiants avec les pays non-européens,
vous pouvez effectuer une partie de votre cursus à l'étranger
dans un des établissements partenaires du Conservatoire.*



'Ce séjour m'a transformé'

'Ces trois mois à l'étranger m'ont ouvert les yeux'

***'De tels séjours devraient être obligatoires
tant ils sont profitables'***

LES SEJOURS D'ETUDES A L'ETRANGER EN 9 QUESTIONS

Qui peut bénéficier de ces séjours d'études ?

↳ Tous les étudiants en scolarité au Conservatoire. La sélection est faite par l'établissement d'accueil, essentiellement selon des critères artistiques (niveau de l'étudiant) et administratifs (places disponibles dans la classe demandée). L'accord préalable de votre professeur principal et de votre chef de département sont toutefois nécessaires.

Où pouvez-vous aller et comment faire votre choix ?

↳ Vous pouvez postuler à un séjour d'études dans un des quarante six établissements partenaires du Conservatoire (cf. liste en dernière page), que vous choisirez :

- ↳ En demandant conseil à vos professeurs et à votre responsable de département,
- ↳ En lisant les comptes-rendus et en discutant avec les étudiants qui y ont déjà participé ou dont le séjour d'études est en cours (leurs contacts vous seront donnés sur demande au bureau 339),
- ↳ En consultant les brochures de ces écoles (bureau 339) et leurs sites Internet (www.cnsmdp.fr rubrique « Relations Internationales »),
- ↳ Et bien sûr, en tenant compte de vos objectifs et vos priorités.

Quand et comment faire une demande de séjour d'études ?

↳ Au cours de l'année scolaire précédant celle du séjour envisagé. Vos chances et vos possibilités seront maximisées si vous vous y prenez tôt et si vous préparez plusieurs dossiers (dans deux ou trois écoles).

- ↳ Les formulaires de candidature sont disponibles en ligne sur le site Internet du CNSMDP : www.cnsmdp.fr -> Relations internationales -> Musique -> Partir en échange. Votre demande doit être accompagnée d'un enregistrement sonore pour les interprètes, et d'un dossier pour les étudiants en disciplines théoriques ou d'érudition. Un CV en anglais ou dans la langue du pays d'accueil ainsi qu'une lettre de recommandation de votre professeur vous seront demandés (pour plus de détails, adressez-vous au bureau 339).
- ↳ Le dossier complet doit être déposé au bureau 339 avant le 1^{er} février 2011. Sachez néanmoins que les dates limites de la réception des dossiers dans certaines écoles partenaires peuvent être plus avancées (janvier, février). Venez vous renseigner au bureau 339 dès que vous aurez choisi votre destination de séjour d'études.

Combien de temps peut-on partir ?

↳ Entre trois mois et une année scolaire. Les élèves en L3 et en M2 sont autorisés à partir durant le 1^{er} semestre seulement.

Doit-il y avoir obligatoirement échange avec un étudiant étranger ?

↳ Non, cependant les échanges réciproques sont encouragés par les établissements, puisque cela représente la situation la plus simple en termes d'effectif de classe et de possibilité d'échange de logement. Un échange réciproque vous procure aussi la garantie d'avoir une place !

Y a-t-il un soutien financier ?

↳ Le plus souvent, mais ce n'est pas systématique. Trois types de bourses peuvent être attribués par le Conservatoire : la bourse Erasmus de la Commission Européenne, la bourse Erasmus de la ville de Paris (sur critères sociaux) et la bourses privée SYLFF. Enfin, certaines régions fournissent une aide financière aux étudiants qui en sont originaires.

Comment sera défini mon programme d'études à l'étranger ?

↳ Votre programme d'études à l'étranger dépendra de vos souhaits, de vos obligations scolaires au CNSMDP et des possibilités de l'établissement d'accueil. Un contrat d'études triparti sera établi avant votre départ.

Comment se passe la validation au retour ?

↳ Les cours suivis à l'étranger sont validées par le Conservatoire en fonction du programme défini au préalable et sur présentation des justificatifs établis par l'école d'accueil (attestation de réussite, attestation de présence).

↳ Un compte-rendu du séjour est demandé à l'étudiant.

Quels bénéfices attendre d'un séjour d'études à l'étranger ?

- ↳ La constitution d'un réseau relationnel pouvant à terme faciliter la mobilité professionnelle.
- ↳ Des rencontres fructueuses avec des personnalités pédagogiques et artistiques.
- ↳ Une ouverture sur une autre culture, porteuse d'autres façons d'enseigner et de concevoir la formation et le métier de musicien.
- ↳ Une ouverture sur des répertoires propres à la culture du pays d'accueil.
- ↳ L'apprentissage ou le perfectionnement d'une langue étrangère.

D'autres questions ?

↳ adressez vous à Ania SERGUEEVA (bureau 339, tél. : 01-40-40-46-29, mél. : asergueeva@cnsmdp.fr).